

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2012

Date de convocation : 20.04.2012  
La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mmes CHARRIER, MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mmes MONTALESCOT, FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. PANNAUD, GATINEAU, RICHON, Mme GRELET.

Absents : MM. DAUNAS, M. DUPONT, Mme LAFOND,

Secrétaire de séance : M. HANNIER Jean-Yves

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 Avril 2012**

Monsieur FOURRÉ indique qu'il y a eu une erreur de nom dans le paragraphe « Intervention des conseillers ». En effet, c'est Monsieur GRAVELLE et non M. FOURRÉ, qui est intervenu sur les travaux entrepris sur la RN 141.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de cette observation, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 avril 2012.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur de ROUX souligne qu'il s'agit du premier budget qui est présenté après l'adhésion de Chaniers à la CDC du Pays Buriaud puisque les communes isolées ont été proscrites par la loi.

Il rappelle que Madame la Préfète a signé un arrêté de périmètre après le vote conforme des communes de la CDC et de Chaniers.

Ainsi la Commune transfère un certain nombre de compétences et en contrepartie des dépenses disparaissent du budget communal pour apparaître au budget de la CDC qui lève l'impôt sous forme de complément aux 4 taxes.

Aussi, la première opération est de baisser le taux des taxes communales du montant des taux des taxes prélevées par la CDC.

Lors de la réunion avec la CDC DU Pays Buriaud, il a été décidé de transférer les charges suivantes :

1) Ramassage et traitement des ordures ménagères qui disparaît du budget communal en dépenses et en recettes.

2) Prise en charge par la CDC des dépenses équivalant au prélèvement des taxes :

- Enfance-Jeunesse : transfert du P.E.L. et prise en charge du salaire de l'animateur et de l'accueil de loisirs soit une partie des Coccinelles hors périscolaire.
- Equipements culturels et sportifs : Prise en charge de la médiathèque et de l'entretien des équipements sportifs, de la baignade.
- Une partie de la voirie à hauteur de 38 000 €
- Développement des zones économiques

Pour cette année, il a été transféré, hors les ordures ménagères, des charges de l'ordre de 275 000 € ce qui devait permettre de diminuer les taux communaux du montant des taux prélevés par la CDC.

Toutefois, le budget n'a pu être équilibré exactement à ce niveau car les recettes ont légèrement diminué ;

- l'attribution de la C.A.F en raison du transfert de l'accueil de loisirs,
- la dotation de péréquation, la Compensation Économique Territoriale.

D'autre part, il a fallu augmenter le virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement en raison d'une perte de recettes due à la diminution du FCTVA (calculé sur les investissements de 2010 beaucoup moins importants qu'en 2009).

En outre, la Commune, dans le cadre de la baisse des déficits publics, n'a pu obtenir comme emprunt que 150 000 € de la Caisse d'épargne.

Donc, malgré les efforts, la diminution des taux communaux n'a pu coïncider totalement avec l'ajout des taux de l'intercommunalité.

Monsieur de ROUX propose de baisser les taux communaux dans les proportions suivantes.

	Taux commune 2011	Taux CDC	Proposition taux 2012	Taux communaux 2012	Augmentation	Produit attendu
T. Habitation	19.42	3.79	- 2.50	16.92	+ 1.29	639 068
F. Bâti	20.24	4.13	- 2.69	17.55	+ 2.69	451 386
F. Non Bâti	45.35	10.72	- 5.84	39.51	+ 4.88	46 345
CFE	22.78	5.60	- 5.00	17.78	+ 0.60	38 672
						1 175 471

Au produit attendu de 1 175 471 € il convient d'enlever la **Garantie Individuelle de Ressources (GIR)** d'un montant de 259 454 € qui est envoyé au fonds de garantie des communes aux ressources insuffisantes, ce qui ramène le produit fiscal à 916 017 €.

Monsieur MACHEFERT demande la raison pour laquelle le Foncier Non Bâti subit une augmentation aussi importante.

Madame CHARRIER explique qu'en raison de la règle des liens, le foncier non bâti doit diminuer dans les mêmes proportions que la taxe d'habitation.

Monsieur de Roux donne lecture des taux plafonds à ne pas dépasser.

	Taux moyens communaux 2011 au niveau		Taux plafonds 2012
	National	Départemental	
Taxes :			
D'Habitat°	23.76	20.33	55.61
Foncier bâti	19.89	25.03	58.45
Foncier non bâti	48.56	53.39	122.76
C.F.E.	25.42	>>>>	45.24

Monsieur GODARD demande quel était le montant du GIR en 2011.

Madame CHARRIER indique qu'il était de 254 988 €.

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2011 du Budget principal et des budgets annexes.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

#### **En fonctionnement,**

Les dépenses se sont élevées à	...2 787 647.00
Les Recettes à	2 995 003.68
Laissant apparaître un excédent de	207 356.68
Report du Résultat de l'exercice antérieur	131 547.75
<b>Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2011</b>	<b>338 904.43</b>

#### **En Investissement,**

Les dépenses se sont élevées à	754 607.47
Les recettes à	844 919.92
Laissant apparaître un résultat d'investissement de +	90 312.45
Report du résultat antérieur	- 204 643.85
<b>Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2011</b>	<b>- 114 331.40</b>

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 19 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif 2011 du budget principal qui vient de lui être présenté.

### **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011 du Receveur.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le compte administratif pour 2011 présentant un excédent de fonctionnement de 338 904.43 €, constatant qu'il apparaît un déficit de la section d'investissement s'élevant à **- 114 331.40 €** entraînant un besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2011 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012, Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour **155 110.28 €**

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **183 794.15 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

Madame CHARRIER tient à souligner que l'an passé l'excédent reporté au compte 002 s'élevait à 131 500 € au lieu de 183 794 € en 2012.

Elle tient à remercier l'ensemble des conseillers pour les efforts qui ont été faits pour maîtriser les dépenses.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES**

Monsieur de ROUX rappelle que l'intercommunalité est autonome pour fixer ses taux ; il faut être assuré qu'elle va bien assumer les dépenses qui lui sont transférées.

Il souligne qu'il a toujours dit que c'était une fiction de croire que l'intercommunalité représentait une économie car cela se traduit toujours par l'augmentation de la pression fiscale.

Il prend le cas des ordures ménagères. Les habitants se plaignent de la hausse.

Lorsque la Commune avait la charge des ordures ménagères, elle répercutait seulement sur la redevance les factures du SMICTOM sans compter la gestion administrative qui n'était pas individualiste

Avec le service de l'intercommunalité, la gestion administrative est prise en compte dans le calcul de la redevance et notamment les salaires versés.

Monsieur FOURRÉ souligne que le SMICTOM facture à la CDC les mêmes prestations que celles dont bénéficiait la commune.

Monsieur GRAVELLE précise que les agriculteurs sont soumis désormais à cette redevance alors qu'un certain nombre de produits phytosanitaires ne peuvent être traités que par les coopératives.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit d'une tarification établie par la CDC et que par conséquent toutes les revendications sectorielles doivent lui être adressées.

Monsieur FOURRÉ indique que lors de la dernière réunion de la CDC, Chaniers a fait part de son mécontentement. Monsieur de ROUX a demandé que la Commission Ordures ménagères se réunisse pour que les tarifs soient réétudiés.

Monsieur FOURRÉ aborde le cas des personnes pour lesquelles jusqu'à présent étaient appliquée une exonération de la redevance en raison de leur éloignement du point de collecte.

Madame SAUZÉ demande qu'il soit précisé dans le bulletin que la déchetterie est fermée aux professionnels le vendredi et le samedi.

Monsieur de ROUX rappelle aux conseillers les taux des quatre taxes qui leur ont été présentés précédemment et les invite à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 1 contre, adopte les taux des 4 taxes comme suit :

	<b>Taux 2012</b>	Produit attendu
T. Habitation	<b>16.92</b>	639 068
F. Bâti	<b>17.55</b>	451 386
F. Non Bâti	<b>39.51</b>	46 345
CFE	<b>17.78</b>	38 672
		1 175 471

### **BUDGET PRINCIPAL 2012**

Madame CHARRIER présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 590 849 € (Cf. annexe) au lieu de 2 865 461.00 € en 2011.

- En dépenses

- 011 – Charges à caractère général

Les postes en diminution sont les suivants :

611 - Contrats, prestations de service : suppression de la participation au SMICTOM en raison du transfert à la CDC

61522 – Entretien de bâtiments (suppression travaux immeuble Veillon)

6226 – Honoraires (suppression des frais d'avocat litige déchetterie).

Monsieur de ROUX, à ce propos, informe le Conseil que la Commune a gagné le procès en contestation du permis de construire que lui faisait Mme BOS, en appel comme en première instance.

Montant total des charges à caractère général : 513 000 € en baisse par rapport au budget précédent de 810 850 €.

- 012 – Charges de personnel

Montant total des charges de personnel : 1 130 000 €, en baisse par rapport à 2011 (1 162 720 €) en raison du transfert des postes de l'animateur et de la responsable de la médiathèque.

Monsieur de ROUX tient toutefois à signaler qu'il a pris la décision, compte tenu de l'inflation et du niveau des salaires des employés communaux, d'augmenter l'indemnité d'Administration et de Technicité qui leur est allouée.

- 65 – Autres Charges de gestion courante

6554 - Contribution organismes de regroupement : suppression des cotisations à la Saintonge Romane, au SYMBA en raison du transfert à la CDC.

65738 - Subventions de fonctionnement aux associations : suppression de la part « Accueil de Loisirs » des Coccinelles, transférée à la CDC.

Montant total des autres charges de gestion courante : 213 310 € en baisse par rapport à 2011 (274 400 €)

- 66 – Charges financières

Montant total des charges financières : 112 050 € en baisse par rapport à 2011 (117 400 €)

023 – Virement à la Section d’investissement : 326 535 € au lieu de 209 651 € en 2011.

• En recettes

Au 002 – Résultat reporté : 183 794.00 € au lieu de 131 547.75 € en 2011

013- Atténuation de charges : Il s’agit des remboursements intervenant lors des arrêts maladie du personnel communal. (35 000 €)

70 – Produits des Services

70611 : suppression de la redevance Ordures ménagères transférée à la CDC.

Le total du chapitre est de 88 620 € au lieu de 345 410 € en 2011.

73 – Impôts et taxes

7311 – Contributions directes : 915 846 €

7388 - Autres taxes diverses : il s’agit de la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Le total du Chapitre est de 1 342 846 € au lieu de 1 437 030 € en 2011)

74 - Dotations et Participations

7451 - GFP de rattachement : remboursement par la CDC des dépenses réalisées par la Commune en attendant le transfert (salaire des agents, ...)

Le total du Chapitre est de 880 612 € au lieu de 805 374 € en 2011.

75 – Autres produits de gestion

Total du Chapitre : 55 000 € au lieu de 75 000 € en 2011 en raison de la suppression de l’attribution CAF.

76 - Produits financiers :

768 – Autres produits financiers : 100 €

77 – Produits exceptionnels

Le total du chapitre est de 5 000 € au lieu de 36 000 € en 2011 (suppression des frais de recouvrement immeuble Veillon)

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a réglé les frais de démolition de l’immeuble Veillon et qu’elle a émis un titre en vue du recouvrement de ces sommes auprès de Mme Veillon. A présent, c’est le Trésorier qui est chargé du recouvrement.

Il indique qu’il a été demandé qu’un arrêté préfectoral soit pris en vue de l’expropriation simplifiée des parcelles concernées.

**Section d’Investissement**

Madame CHARRIER présente la section d’investissement qui s’équilibre en recettes et en dépenses à 965 100.13 € (Cf. tableau).

En dépenses

Le montant total des reports répartis sur l’ensemble des programmes s’élève à 54 584.73 €.

Le montant des dépenses nouvelles s’élève à 910 515.40 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d’investissement

- Opérations non affectées,

Sont inscrits le résultat reporté (114 331.40 €) les remboursements des emprunts en capital d’un montant de 308 284 € et de 11 700 €, des cautions (1500 €), et les subventions d’équipements personnalisés (30 000 €)

119 – Acquisition des terrains : en report 258.50 €

228 – Voirie

2031 - Etude réseau pluvial La Touche : 1674.40 € en report et 1 600 € en propositions nouvelles

2151 – Travaux Réseau pluvial La Touche : 20 100 €

Monsieur de ROUX précise que l'étude réalisée par IMPACT ENVIRONNEMENT a conduit aux travaux réalisés par l'entreprise DUBREUILH sur le bassin d'orage de la Touche afin d'éviter l'inondation des maisons en contrebas. Le lotissement à côté du terrain de foot n'était pas raccordé ou mal raccordé.

2315 : Travaux voirie 220 000 €

231 – Parking Salle et ateliers : Report de 4 000 €

234 – Aménagement des terrains Rue Abbé Vieuille : Report de 45 829.27 et 18 400 € en propositions nouvelles.

Monsieur de ROUX indique que l'extension de l'assainissement Rue Abbé Vieuille a permis, non seulement de raccorder les 4 nouvelles constructions mais aussi la mise ne poste d'un poste de refoulement en vue de la prochaine urbanisation de ce secteur.

235 – Aménagement des Croisières : Report de 2 822.56

237 -Mise aux normes salle associative : 29 000 €

Monsieur de ROUX rappelle que ce local a été agréé comme salle associative mais la Commune a demandé qu'elle puisse être ouverte au public (100 personnes) ce qui nécessite une procédure longue de mise aux normes. L'idée est de l'utiliser pour les manifestations bruyantes qui gênent les riverains dans le bourg.

238 – Classe Ronsard : 150 000 €

239 – Ecoles Achats matériels divers : 2500 €

#### Recettes

Le montant total des reports s'élève à 13 805.85 €.

En propositions nouvelles,

- Opérations non affectées :

Virement de la section de Fonctionnement, 326 535 €

Amortissements collège A. d'Aubigné, SIG, Privé-biens mobiliers (35 000 €)

Fonds de compensation TVA (39 000 €) Taxe Locale d'Equipement (91 000€),

Subventions en annuités (4 600 €), Dépôts et cautionnements (1 500 €)

Emprunt Caisse d'Epargne (150 000 €), Produits cession immobilière 92 279 €).

Aux programmes :

211 – participation de la SEMIS au bassin d'orage : 13 805.85 € en report

238 – Classe Ronsard

1323 - Subvention du Département pour la Classe Ronsard : 28 600 €

1341 – Subvention DETR : 27 670 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal qui vient de lui être présenté.

## **BUDGET ANNEXE IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Madame CHARRIER présente le Compte administratif 2011 du budget annexe.

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	20 225.42 €
Les Recettes à	24 349.97 €
Résultat de fonctionnement	4 124.55 €
Report résultat exercice antérieur	19 005.33 €
Laissant apparaître un excédent de	23 129.88 €

En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	829.77 €
Les Recettes à	842.67 €
Résultat d'investissement	12.90 €
Report résultat antérieur	10.89 €

Laissant apparaître un excédent de

23.79 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 19 voix et une abstention, approuve le compte administratif 2011 du Budget Annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

### **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Il est conforme au Compte Administratif 2011 qui vient d'être présenté.  
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011 du Receveur.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 23 129.88 €, constatant qu'il apparaît un excédent de la section d'investissement s'élevant 23.79 €, n'entraînant pas de besoin de financement, considère qu'il n'a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat.

### **BUDGET IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE 2011**

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 43 479 €.  
En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 223 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

### **AMENAGEMENT RUE ABBE VIEUILLE - Cabinet URBANHYMNS**

Monsieur de ROUX rappelle que le Cabinet URBANHYMNS a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité en vue de l'urbanisation de l'ancienne propriété PICHARD, Rue Abbé Vieuille.

Cette étude qui s'est déroulée sur plus de 2 ans a fait l'objet de 3 esquisses successives accompagnées du calcul économique de l'opération permettant d'aboutir au prix de vente final théorique des logements.

Les honoraires du Cabinet URBANHYMNS s'élèvent à 17 342 € TTC.

Monsieur de ROUX soumettra au Conseil Municipal un projet définitif et les différentes options possibles lorsque les consultations seront achevées.

### **SUBVENTION AUX COCCINELLES ET LA SOURIS VERTE**

Monsieur de ROUX propose d'allouer les subventions à l'ALSH Les Coccinelles et à la garderie périscolaire « La Souris Verte ».

Il rappelle qu'en raison de l'adhésion de la Commune à la CDC DU Pays Buriaud, il ne reste à la charge de la Commune que la partie périscolaire.

Par conséquent, la subvention allouée aux Coccinelles, calculée au prorata du périscolaire, est donc ramenée à 37 500 € (42% subvention 2011).

La subvention allouée à la Souris Verte est de 30 000 € identique à celle de 2011.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

### **MARCHE FERMIER**

Monsieur de ROUX rappelle que la 7<sup>ème</sup> Edition du Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le

Jeudi 26 Juillet 2012 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune qui a la charge de l'animation a retenu le spectacle « Selena » présenté par la Compagnie ARCHE EN SEL

Il propose de solliciter en vue de financer cette manifestation une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, par l'intermédiaire du Pays de la Saintonge Romane et auprès du Conseil Général au titre de l'aide à la diffusion.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Location 15 stands à AULNAY x 16.00 €	240.00	Subvention Saintonge Romane	2 000.00
Location tables et chaises ( 16 x 2 €) BURIE	32.00		
Location tables COURCOURY	60.00		
Repas des artistes	200.00		
Location matériel pour spectacle	50.00		
SACEM	260.00		
Frais d'accueil et de dégustation	200.00	Aide à la diffusion Conseil Général	1 170.00
SPECTACLE ARCHE EN SEL	2 340.00		
		Participation Commune	940.00
<b>S/ TOTAL</b>	<b>3 382.00</b>		
Frais d'organisation Chambre Agriculture	728.00		
<b>TOTAL</b>	<b>4 110.00</b>	<b>Total</b>	<b>4 110.00</b>

Madame FALLOURD rappelle que la Compagnie ARCHE EN SEL avait donné l'an passé, Place de l'église, une représentation de son spectacle de feu qui avait remporté un grand succès. Cette compagnie revient cette année avec un nouveau spectacle « Selena » qui présente, en matière d'organisation, des exigences assez fortes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel proposé en vue de l'organisation du marché fermier et décide de solliciter les subventions nécessaires au financement.

#### **SYNDICAT DES EAUX -MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur de ROUX rappelle que le Syndicat des Eaux assure la distribution d'eau potable et l'assainissement des communes. Il agit pour le compte d'un certain nombre de syndicats locaux pour la distribution de l'eau.

Chaniers est concernée car depuis 1953 il existe le Syndicat Intercommunal d'AEP qui assure la distribution d'eau potable dans 10 communes.

A la suite de plusieurs observations de la Chambre Régionale des Comptes formulées dans son rapport de 2011, le Syndicat des Eaux a été amené à modifier ses statuts afin de les mettre en cohérence avec ses pratiques dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces observations portent sur :

- Une définition plus précise des compétences exercées



- La disparité des situations juridiques quant à la propriété des ouvrages
- L'activité accessoire « vente d'eau »
- La reprise de compétence
- L'admission et le retrait.

D'autre part, cette modification des statuts vise à prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur depuis l'adoption des statuts actuellement en vigueur.

Le Comité Syndical, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mars 2012 a approuvé la modification des statuts qui sont soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts proposée.

### **ADELFA - SIEMFLA - MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur de ROUX indique que par courrier en date du 22 Mars dernier, l'Association Départementale et Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, (ADELFA-SIEMFLA) a indiqué que la proposition de modification de statuts du Syndicat adopté en septembre 2011 n'a pas été validée par l'autorité préfectorale.

Pour mémoire, le Conseil Municipal de Chaniers, dans sa séance du 03/10/2011 s'était prononcé favorablement sur la modification des statuts qui portait sur l'adhésion de 5 communes et sur l'extension du périmètre d'activités du syndicat sur leurs territoires.

Dans sa séance du 18 Février dernier, le Comité Syndical a adopté une nouvelle version conforme au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve les nouveaux statuts qui lui ont été présentés.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur de ROUX rappelle qu'à la suite du départ en retraite d'un agent spécialisé des écoles maternelles à l'Ecole Ronsard, il a été décidé, par délibération du 05 Décembre 2011, de recruter, un ASEM contractuel à temps complet, du 3 Janvier au 5 juillet 2012, en attendant de connaître les effectifs de la rentrée scolaire de Septembre 2012.

Or, il a été omis dans le contrat de travail de l'intéressée que celle-ci devait percevoir 1/10<sup>ème</sup> de congés payés.

Afin de régulariser cette situation, il convient modifier ce contrat par un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat de travail de l'ASEM.

### **TRANSFERT DE POLICE DANS LE DOMAINE DES DECHETS MENAGERS**

Monsieur de ROUX rappelle que "article L 5211-9-2 modifié du CGCT dispose que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers ou de réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, les maires des communes membres transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de régler cette activité

Toutefois un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert des pouvoirs de police. Dans ce cas ils notifient leur opposition au président de l'EPCI.

Le transfert n'a pas lieu pour les communes dont le maire a notifié son opposition.

La compétence en matière d'élimination des déchets ayant été confiée à la CDC du Pays Buriard, le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Les autres communes de la CDC qui ont délibéré en 2011 se sont prononcées contre le transfert des pouvoirs de police.

Monsieur de ROUX propose ne pas transférer les pouvoirs de police qui lui incombent car les problèmes de proximité seront mieux traités au niveau communal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AIDE A L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur de ROUX indique que par courrier en date du 12 Avril dernier, la Direction des Infrastructures a indiqué que l'Assemblée Départementale a approuvé le régime d'aide à l'amélioration de la voirie communale 2012.

La commune étant éligible, elle pourrait bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien ou de construction de voirie communale.

La subvention est versée en une seule fois en capital et non plus comme les années précédentes en annuités par le biais de l'emprunt voirie.

Monsieur de ROUX propose de solliciter cette subvention sur présentation des devis du programme voirie du marché Eurovia

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de solliciter l'aide à l'amélioration de la voirie communale proposée par le Département.

### **EXPOSITION**

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'il lui a été proposé d'accueillir l'exposition itinérante mise à disposition par les archives départementales de Jonzac, portant sur « Quand la ville était à la campagne. Les communes en Aunis et Saintonge au XIXème siècle ».

Cette exposition est prêtée gratuitement du 30 Juillet au 16 Août.

Le transport ainsi que l'assurance du matériel seront à la charge de la Commune.

Cette exposition se déroulera à la Salle de l'Evêché.

La commune aura l'obligation de rappeler la provenance de l'exposition dans la communication qu'elle réalisera et devra rendre compte du nombre de visiteurs accueillis.

Monsieur GRAVELLE demande à qui incombera la tenue des permanences. Madame CHARRIER propose de solliciter les élus et des bénévoles.

Madame MICHAUD déplore que cette exposition ait lieu pendant les vacances et lors de la fermeture de l' ALSH « Les Coccinelles » car elle aurait pu intéresser les enfants.

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Monsieur GRAVELLE indique qu'à la suite de la séparation des services d'ERDF et de GRDF il a rencontré les personnes référentes pour chacun de ces services : M. BOUTIN pour GRDF dont le secteur couvre l'ensemble du département et M. ALVES pour ERDF dont le secteur comprend les CDC Burie, Gemozac, Haute Saintonge, Pons et Saintes.

Pour des projets privés importants tels que des lotissements, il convient de s'adresser à Mme Christelle GOURSAUD, Ingénieur d'Affaires.

Monsieur GRAVELLE indique quelles sont les voies inscrites au programme voirie d'EUROVIA pour l'année 2012 :

- Chemin Puynouveau

- Chemin Chobelet
- Chemin Benon jusqu'à la dernière construction,
- Chemin Fief Roux jusqu'à la dernière construction puis sera traité en chemin blanc jusqu'au Chemin du Maine Videau.
- Chemin du Chaillot
- Chemin Latéral
- Chemin Nattier
- Chemin des Alouettes du carrefour des Bergeronnettes jusqu'au Chemin Bertaud. La portion restante ne sera réalisée qu'en 2014 pour permettre la remise en état, dès cette année, du Chemin de Puynouveau, prévu seulement en 2014.

Il convient toutefois de préciser que le Chemin Chobelet qui dessert le village n'était pas inscrit dans le programme EUROVIA. Mais en raison de son très mauvais état il a été décidé qu'il était prioritaire par rapport à la seconde partie du Chemin Fief Roux qui ne dessert aucune habitation.

- Monsieur GRAVELLE tient à souligner que le coût de la voirie, en raison de la réactualisation des tarifs due à l'envolée des produits bitumineux, a augmenté de 37% depuis le début du contrat Eurovia.

- Monsieur GIRAUX rappelle le mauvais état du Chemin Larron. Monsieur de ROUX précise que ce chemin avait été refait mais qu'il a été endommagé lors de la construction d'une maison ; les assurances sont saisies de cette question. Monsieur GIRAUX indique qu'il faisait allusion à la seconde partie de ce chemin situé de l'autre côté de la Nationale.

Monsieur de ROUX indique que cette partie du chemin est dangereuse. Compte tenu de son accès sur la RN 141 et qu'elle est peu empruntée, elle sera dans le futur simplement empierrée.

Monsieur GRAVELLE souligne que ce chemin est destiné aux engins agricoles et que pour la réfection de la voirie, il a été décidé de privilégier les voies desservant les habitations.

- Monsieur de ROUX rappelle la nécessité de procéder à la réfection de la voirie de la rue des Sables après les travaux d'assainissement. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Compte tenu du nombre important de kilomètres de voirie communale, il est nécessaire de faire des choix.

- Monsieur MACHEFERT signale que sur le Chemin des Verdillières en venant de ST CESAIRE , le panneau « interdit au poids-Lourds » a disparu.

Il fait part du mauvais état du Chemin du Treuil. Monsieur GRAVELLE indique que ce chemin ne figure pas au programme de cette année.

La séance est levée à 23 h 10

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Yves HANNIER